

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

- Demande d'achat de terrain par des administrés
- Vente Maison Garde barrière
- Emploi de la Poste : nomination de l'agent
- Dégradation carreau de la Salles des Fêtes
- Dégradation vitraux Eglise
- Vandalisme : Point lumineux Charcot et Le Mont
- Récompenses bacheliers
- Renouvellement Contrat de la SACPA
- Modification statuts Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Recensement de la commune 2018
- Journal communal
- Distribution des colis de Noël
- Focus sur Saint-Siméon pour le journal de la CC2M
- Interrogation sur une commune nouvelle
- Avancement Micro-Crèche et 3 appartements
- PLUI de la CC2M
- Avancement de la Commission d'Urbanisme
- Fiche de Poste des agents communaux
- Prime agents communaux
- Plan de sauvegarde communal
- Etude hydraulique défense incendie
- Election délégué RPI
- Questions diverses.

L'an deux mil dix sept, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Siméon se sont réunis à la mairie sur la convocation de Madame Renée CHABRILLANGES, Maire.

Présents : Mme Renée CHABRILLANGES, Maire, MM. Régis D'HONDT, Philippe BOBIN, Gérard SARAZIN, Adjoints, Mme Gaëlle ROTKOPF, M. Frédéric VIET, Mme Maryse VERDIER, MM., Frédéric GENISSON, Jean COMBAZARD, Mme Annelise ERUDEL, MM. Philippe LEDUC, Stéphane GÉRAUDEL, Bernard MICHELOT, Frédéric MALVAUX.

Absent représenté : Francis BOURJOT

Pouvoir : Monsieur Francis BOURJOT donne pouvoir à Monsieur Philippe LEDUC

Secrétaire de séance : M. Stéphane GÉRAUDEL

Avant d'ouvrir la séance Madame Le Maire, Renée CHABRILLANGES, demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une convention entre la Commune et le SNE afin de définir les modalités de mise en place de la prestation de contrôle des poteaux et/ou des bouches incendie de la commune. N'ayant pas d'indication sur le prix de la prestation, le Conseil Municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Monsieur Jean COMBAZARD demande à ce que soit rappelé dans ce compte rendu, des points concernant les questions diverses de la précédente réunion.

Ces sujets concernent les organisations réalisées par le Comité des Fêtes.

Ces organisations sont les suivantes :

- Les œufs de Pâques
- Sponsoring de la course cycliste
- Rondelle du 14 juillet
- Brocante du dernier weekend de juillet
- Fête patronale avec une brocante et un feu d'artifice

Madame Renée CHABRILLANGES ouvre la séance et demande au Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la dernière réunion. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la dernière réunion.

N° 01/07/2017 – Demande d'achat de terrain par des administrés

Madame Renée CHABRILLANGES informe le Conseil Municipal que des administrés souhaitent acquérir deux terrains communaux.

Il s'agit d'une partie d'un chemin rural situé au croisement entre le chemin rural de Charcot au Mont et celui du chemin rural de la Villotte à Charcot d'une superficie d'environ 40m² et la parcelle cadastrée C 266 de 602m² situé Rue Neuve des Près.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la vente de la partie de chemin rural située à Charcot se fera moyennant un prix de 2 euros le m² en y ajoutant les frais de bornage et de division.

Concernant la parcelle cadastrée situé Rue Neuve des Près, le Conseil Municipal considère que dans le cadre du RNU, la moitié du terrain serait constructible et pas l'autre moitié.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le prix de la partie constructible serait de 50 euros le m² et l'autre moitié à 2 euros le m²

N° 02/07/2017 – Vente Maison Garde Barrière

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente le bâtiment du garde barrière, propriété communale, cadastrée au prix de 60 000 euros suivant l'estimation de 3 agences.

N° 03/07/2017 – Emploi de la Poste

Madame Renée CHABRILLANGES informe le Conseil Municipal du besoin de recrutement pour la permanence du bureau de Poste.

Le remplacement effectué par l'agent actuel est convainquant, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer l'agent stagiaire sur ce poste. Le Conseil Municipal autorise Madame Renée CHABRILLANGES à réaliser l'arrêté de nomination et toutes autres démarches nécessaires.

Dégradations carreau de la Salle des Fêtes, Vitraux de l'église, points lumineux

Suite à de nombreux actes de vandalisme, le Conseil Municipal se voit contraint de procéder aux réparations de deux vitraux de l'église, une fenêtre en pavés de verre à la salle des fêtes et deux foyers sur poteaux d'éclairage public dans les hameaux du Mont et de Charcot. Le montant des réparations avoisinent les 4 000 euros.

Récompenses des bacheliers

Comme l'an passé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de récompenser les bacheliers de 2017 sous la forme de bons d'achats de 50 euros qui seront retirés lors de la cérémonie des vœux le 6 janvier 2018. En accord avec le Comité des Fêtes, ces bons d'achats seront financés par ce dernier.

N° 04/07/2017 – Renouvellement contrat SACPA

Madame Renée CHABRILLANGES informe le Conseil Municipal qu'un contrat SACPA a été mis en place par la commune. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renouveler ce contrat pour les prochaines années.

N° 05/07/2017 – Modification statuts Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin

Suite à la modification des statuts établie par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin et notamment la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Recensement de la commune 2018 :

La commune de Saint-Siméon sera recensée en 2018. Le coordonnateur est le secrétaire de mairie qui sera chargé de superviser et collecter les rapports des deux agents recenseurs. La collecte aura lieu du 18 janvier au 17 février et sera répartie en deux secteurs.

Journal communal :

Monsieur Régis D'HONDT est chargé de rédiger le journal communal avec l'aide de plusieurs conseillers. Celui-ci sera distribué pour le 16 décembre 2017. Une réunion est prévue à cet effet le mardi 28 novembre à 18h30.

Distribution des colis de Noël :

La distribution des colis de Noël aura lieu le vendredi 22 et samedi 23 décembre 2017.
La répartition est la suivante :

- Vendredi 22 décembre :

Les Bordes, Rue du Château d'Eau, Les Sablons, Le Mont, Charcot, Rue de Mizande
Distribution réalisée par Monsieur Gérard SARAZIN et Monsieur Bernard MICHELOT.

- Samedi 23 décembre :

La Vacherie, Chalendos, Les Saules, Voigny, La Vanne, Réveillon
Distribution réalisée par Madame Renée CHABRILLANGES et Madame Anne-Lyse ERUDEL

Avenue du Grand Morin, Rue Neuve des Près, Place de la Mairie, Cour de la Fontaine, Avenue des Acacias, Rue du Parc, Rue des Fortes Terres
Distribution réalisée par Régis D'HONDT et Stéphane GÉRAUDEL

Focus sur Saint-Siméon pour le journal de la CC2M :

La CC2M a choisie pour son bulletin de mettre en valeur les communes de la CC2M. Pour son journal de fin d'année, c'est la Commune de Saint-Siméon qui a été choisi. On pourra y voir un descriptif de son histoire, ses caractéristiques, son Eglise et le Saint-Siméon que nous connaissons actuellement.

Interrogation sur une Commune Nouvelle :

La Commune de Saint-Siméon a été interrogée sur les Communes Nouvelles. Compte tenu du poids que représente la Communauté de Communes des Deux Morins aujourd'hui, et du fait d'une possible fusion avec une autre Communauté de Communes, plusieurs communes s'interrogent sur le fait de créer une Commune Nouvelle (fusions de plusieurs Communes). Cette fusion permettrait d'agir sur trois axes : les finances, le statut et les relations avec l'intercommunalité.

N° 06/07/2017 - Avancement Micro-Crèche et 3 appartements :

Le calendrier de l'avancement de l'aménagement de la Micro-Crèche et 3 appartements est le suivant :

Planning		Délais, Informations	
		Procédure MAPA avec candidature préalable	
1	Publication Avis Appel à la Concurrence AAPC		23/10//2017
2	Date limite de remise des candidatures		27/11/2017
	+ Sélection des candidatures	jeudi	30/11/2017
3	Information aux candidats non retenus	<i>Par la Commune</i>	01/12/2017
4	Diffusion du DCE aux entreprises (Net ou CDRom)	<i>Par la Commune</i>	15/12/2017
5	Visite obligatoire du site sur RdV +	Attestation annexée Ad'E	Sur rdv
6	Date limite de remise des offres	lundi	29/01/2018
7	Commission d'ouverture des offres	mardi	30/01/2018
8	Analyse comparative des offres		+/- 15 jours
9	Rapport d'analyse des offres Architecte	<i>négociés ou infructueux</i>	02/02/2018
10	Présentation & Délibération du C.M	<i>samedi</i>	03/02/2017
11	Avis aux Entreprises non retenues	Délai de réclamation 15 jrs	06/02//2017
12	Avis Entreprises retenues + préparation Marché	<i>Par la Commune</i>	19/02/2018
13	Notification Marchés aux Entreprises	<i>Par la Commune</i>	
14	Ordre de service	<i>par Architecte</i>	02/03/2018
15	Délai global préparation et congés compris		10 mois
16	Préparation de chantier et plans d'exécution	1 mois	Mars 2018
17	Début des Travaux. Installation & Démolitions		03/04/2018
18	Durée travaux	8 mois	Avril à Novembre
19	Fin des travaux Réception		30/11/2018
20	Délai de levée de réserves et emménagement	1 mois	décembre 2018
21	Ouverture au public et à la location		02/01/2019
Modalités diverses			
1	Désignation Contrôleur technique		Fait
2	Désignation Coordonnateur SPS		Fait
3	Souscription Assurance D-O	après désignation Entreprises	Janvier 2018
4	Déclaration préalable des travaux	par le CM.SPS	« « «
5	Informations Concessionnaires (Eau, EV, EDF,PTT)	Dès que possible	Janvier 2018
6	Demandes raccordement ERDF et France Télécom	IMPERATIVEMENT	Décembre 2017

N° 07/07/2017 – PLUI de la CC2M

Dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), porté par la Communauté de Communes des 2 Morin, le Président de la CC2M, a invité les Maires des Communes membres à participer à la conférence intercommunale des maires.

Ainsi, le 07 novembre 2017, la Conférence Intercommunale des Maires s'est réglementairement réunie comme le dispose l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme :

« L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres ; »

Conformément à la Charte de Gouvernance, élaborée en commission d'aménagement du Territoire et actée en Conférence Intercommunale des Maires :

Les communes s'engagent à désigner un élu référent Titulaire PLUi et un élu référent Suppléant PLUi lors de leur prochain conseil municipal.

Les élus référents désignés par les communes sont identifiés comme élus référents PLUi. Le titulaire assistera au comité de pilotage créé pour le PLUi, rassemblant les élus référents de toutes les communes et les membres nécessaires à la démarche d'élaboration du PLUi.

Le suppléant remplacera le titulaire si besoin,

Les élus référents s'engagent à :

- Participer aux comités de pilotage, de façon à avoir toujours un représentant de la commune lors des séances, il est souhaitable que toutes les communes soient présentes tout au long de la démarche.
- Communiquer au sein du conseil municipal et de la commission urbanisme communale ; le cas échéant, sur l'état d'avancement de la démarche et sur la teneur des débats.
- Rapporter les questions et les contributions des administrés, de la commune et de tout autre intervenant au niveau intercommunal.

Entendu les explications de Mme le Maire ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne Monsieur Bernard MICHELOT, élu référent Titulaire pour le PLUi.
- désigne Monsieur Frédéric MALVAUX, élu référent Suppléant pour le PLUi
- charge Mme le Maire d'en informer le conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin.

Avancement de la commission d'urbanisme :

Les représentants de la commission d'urbanisme se sont rendus dans les Hameaux de Charcot et du Mont pour avoir une meilleure vision du terrain dans le cadre de la législation sur le RNU.

Une nouvelle visite est prévue le samedi 25 novembre pour les Hameaux des Saules, de Voigny et de La Brosse.

L'objectif de cette commission est de pouvoir déterminer les parties urbanisées de la Commune afin de pouvoir répondre à la future demande d'urbanisme de nos administrés.

Fiche de poste des agents communaux :

Madame Renée CHABRILLANGES informe des postes occupés actuellement sur la Commune.

Il y a aujourd'hui 7 agents qui se décomposent comme ceci :

2 adjoints techniques à 35 heures par semaine

1 agent en contrat unique d'insertion à 35 heures par semaine

1 adjoint administratif à 28 heures par semaine

1 adjoint administratif principal à 17 heures par semaine

1 adjoint technique à 5 heures par semaine

1 adjoint technique à 12 heures 30 par semaine

Madame Renée CHABRILLANGES informe que le Président du RPI est Monsieur Cyril GAUDRY et que celui-ci dispose du secrétaire de Mairie à hauteur de 7 heures par semaine.

Auparavant, le Président du RPI et le Maire était la même personne et de ce fait il était plus simple de gérer les heures du secrétaire, le secrétariat des deux entités se trouvant à la Mairie de Saint-Siméon.

Du fait de la charge de travail du secrétaire actuelle et à venir (dossier aménagement Micro-Crèche et 3 appartements), Madame Renée CHABRILLANGES demande au Conseil Municipal si il serait possible de permuter les 7 heures de secrétaire RPI sur l'adjoint administratif à mi-temps. Celle-ci ferait alors 10 heures pour la Commune de Saint-Siméon et 7 heures pour le RPI, et le secrétaire de Mairie serait à temps complet sur la commune. Ceci afin d'éviter une embauche, compte tenu des restrictions budgétaires imposées aux Communes.

Le Conseil Municipal demande une liste complète des tâches incombant au secrétaire de Mairie.

Il est proposé aussi par certains conseillers de fermer la Mairie un après midi supplémentaire.

Madame Renée CHABRILLANGES répond que nous sommes avant tout un service public et que nous devons cela à nos administrés.

Cette question sera à approfondir avec les intéressés et le Président du RPI.

Prime agents communaux :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reconduire les primes des agents techniques à 35 heures comme l'an passé.

Plan de sauvegarde communal :

Suite à la visite du Lieutenant SIMARD, nous sommes relancés pour faire le Plan de Sauvegarde Communal.

Etude hydraulique défense incendie :

Suite à la venue du Lieutenant SIMARD concernant les points de défense incendie. Le hameau des Saules a été couvert en 2016. Il est maintenant nécessaire de réaliser une défense incendie sur le Hameau de Charcot. Il est envisagé d'installer deux baches incendies de 60m³ aux extrémités du Hameau de Charcot. La Commune de Saint-Siméon est à la recherche d'un terrain pour pouvoir implanter ces baches.

Election délégué RPI :

Suite à la démission de Madame Renée CHABRILLANGES du Syndicat Intercommunal des Ecoles de St Rémy de la Vanne et Saint Siméon, il y a lieu d'élire un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal procède, au suffrage ordinaire, à l'élection d'un délégué au Regroupement Pédagogique Intercommunal de St-Rémy de la Vanne, St-Siméon.

Madame VERDIER Maryse : 9 voix pour
Monsieur VIET Frédéric : 5 voix pour
Abstention : 1 voix

Madame VERDIER Maryse ayant atteint la majorité absolue est élue délégué au Regroupement Pédagogique Intercommunal de St-Rémy-de-la-Vanne, Saint-Siméon.

Monsieur BOBIN demande un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal procède, à bulletin secret, à l'élection d'un délégué au Regroupement Pédagogique Intercommunal de St-Rémy de la Vanne, St-Siméon.

Monsieur VIET Frédéric : 8 voix pour
Madame VERDIER Maryse : 7 voix pour

Monsieur VIET Frédéric ayant atteint la majorité absolue est élue délégué au Regroupement Pédagogique Intercommunal de St-Rémy-de-la-Vanne, Saint-Siméon.

QUESTIONS DIVERSES

